



PROGRAMME EY4YOUTH-Projet SWAFY

Ligne budgétaire : ENI/2022/432-485

TERMES DE RÉFÉRENCES

Pour la Sélection d'Experts (« Assesseurs ») pour l'Évaluation des demandes de subventions dans le Cadre de l'Appel à Propositions aux Associations N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Projet SWAFY a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la valeur ajoutée de la recherche et l'innovation, dans le développement économique, et au soutien à l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes tunisien.ne.s à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux doctorant.e.s et post doctorant.e.s.

Le projet SWAFY se décline en trois objectifs spécifiques :

- Objectif Spécifique 1 : Stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et chercheuses à travers la promotion d'une recherche partenariale active, inclusive, structurée et répondant aux besoins de la société et du monde productif.
- Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'adéquation entre le profil et le cursus de formation à suivre et renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité, dans une perspective de genre, ouvrant des horizons de carrière plus larges, chez les jeunes.
- Objectif Spécifique 3 : Renforcer le rôle des jeunes, dans toute leur diversité, dans la définition des politiques publiques Science, Technologie et Innovation (STI) et dynamiser le tissu associatif Jeunesse-Science en promouvant, au même temps, l'égalité des genres.

SWAFY contribuera à améliorer la dissémination de la culture scientifique, l'attractivité de la science, l'adhésion de la jeunesse à la science, le renforcement et la valorisation du potentiel de la jeunesse dans les sciences, l'appui et le renforcement des acteurs et du tissu associatif travaillant dans ce domaine, la professionnalisation de la créativité chez les jeunes femmes et hommes, l'accès équitable et inclusif à la science dans toutes les régions, la création de start-ups dans ce domaine et le renforcement du rôle de la jeunesse dans l'établissement de politiques sectorielles liées à la thématique Jeunesse-Science.

Objectifs de l'appel à propositions et priorités

L'appel pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science a pour objectif général de renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité scientifique et technologique chez les enfants et jeunes sur tout le territoire tunisien.

Il a pour objectif(s) spécifique(s) de :

- Appuyer le double apprentissage scientifique et professionnel par la création ou le renforcement/structuration/dynamisation des clubs scientifiques dans des établissements éducatifs, universitaires culturels ou de jeunesse ayant ou susceptibles d'avoir des clubs scientifiques : les écoles primaires, collèges, lycées, établissements universitaires, maisons des jeunes, maisons de culture ;
- Dynamiser le rôle des enfants et jeunes dans la définition des politiques publiques en Science, Technologie et Innovation (STI) en appuyant l'organisation d'un débat national sur la thématique jeunesse-science.

Ledit appel à propositions a pour priorités :

- Promouvoir un accès équitable des enfants et jeunes tunisiens aux activités de créativité scientifique et technologique sur tout le territoire tunisien à travers une discrimination positive en faveur des zones, des enfants et jeunes ayant moins d'opportunités en la matière ;
- Assurer une répartition équitable des lieux des séances du débat national sur la thématique jeunesse-science pour permettre d'atteindre le maximum d'enfants et de jeunes dans le maximum d'endroits.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

Recruter des assesseurs chargés d'assister l'ANPR dans la sélection des meilleures propositions reçues dans le cadre de l'**Appel à propositions N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science** et réaliser un processus de sélection des projets complet, cohérent et de haute qualité, conformément aux critères exposés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs.

2.2. Résultats à atteindre par le contractant

- Les assesseurs réaliseront l'évaluation technique des notes succinctes de présentation conformément aux lignes directrices qui seront fournies par l'ANPR et reposent sur les grilles d'évaluation publiées. Un minimum de 100 notes succinctes d'évaluation est attendu. Chaque note succincte de présentation doit être évaluée par **2** assesseurs.
- Les assesseurs réaliseront l'évaluation technique des demandes complètes conformément aux lignes directrices qui seront fournies par l'ANPR et reposent sur les grilles d'évaluation publiées. Un nombre minimum de 75 demandes complètes est attendu. Chaque demande complète doit être évaluée par **2** assesseurs ;
- Les assesseurs contribueront aux contrôles administratifs et d'éligibilité

Ces évaluations seront utilisées par le comité d'évaluation dans le cadre du processus de sélection des meilleures propositions.

3. CHAMP D'INTERVENTION

3.1. Activités spécifiques

Le chef d'équipe /projet et les assesseurs sont tenus par une déclaration d'impartialité et de confidentialité¹ qui doit être signée avant le début de chaque phase de l'évaluation. Si un assesseur estime qu'il pourrait exister une situation de conflit d'intérêts à l'égard d'un ou de plusieurs demandeurs, il doit en informer l'ANPR sans délai. En outre, une confidentialité absolue est attendue de la part des experts associés à la mise en œuvre du présent contrat, notamment en ce qui concerne l'évaluation des différentes demandes.

1. Rôle et tâches des assesseurs

Les assesseurs seront invités à évaluer les notes succinctes de présentation satisfaisant les critères d'éligibilité énoncés et présentant les demandes de subvention dans les délais, au regard de la pertinence et de la conception de l'action proposée.

Les assesseurs doivent communiquer par écrit à l'ANPR leurs évaluations techniques et financières des notes succinctes de présentation et des demandes complètes. (Cela implique de vérifier le budget de l'action proposé par le demandeur, en évaluant notamment sa cohérence d'ensemble son efficacité en termes de coûts et en particulier en identifiant les éventuelles anomalies et/ou les lignes budgétaires ou les éléments du budget potentiellement surévalués.)

Au moins **2** assesseurs doivent évaluer chaque note succincte de présentation et chaque demande complète, en travaillant indépendamment l'un de l'autre.

Les évaluations doivent être réalisées conformément aux lignes directrices et instructions fournies par le comité d'évaluation. Elles se basent sur les grilles d'évaluation publiées dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs (vous pouvez télécharger les lignes directrices à partir du lien suivant : <http://www.anpr.tn/projet-swafy-appel-a-propositions-n1-pour-la-selection-dassociations-ou-de-consortia-dassociations-et-de-start-up-et-entites-privees-en-vue-du-renforcementrestructuration-des/>). L'évaluation globale doit reposer sur les notes obtenues pour chaque sous-rubrique, additionnées par rubrique, et la note finale est la moyenne arithmétique des notes attribuées par les assesseurs.

Chaque demande doit être évaluée sur la base de ses qualités intrinsèques et non par une comparaison entre plusieurs demandes. Les assesseurs externes devraient tirer parti de leur expérience personnelle du secteur et de la mise en œuvre de projets dans l'analyse de chaque proposition.

Les assesseurs peuvent être invités par le comité d'évaluation à exposer et à justifier leur évaluation des propositions.

¹Un document type sera mis à disposition par l'ANPR.

Chaque expert assesseur ne devrait être en contact direct qu'avec le chef d'équipe, qui entrera par la suite en contact avec le président du comité d'évaluation. Les assesseurs sont tenus de soumettre leurs évaluations au chef d'équipe, qui transmettra les grilles d'évaluation originales complétées sur papier (ainsi qu'une copie numérisée) au comité d'évaluation à l'issue de la phase d'évaluation.

2. Rôle et tâches de l'expert chef d'équipe

Le chef d'équipe est chargé de la coordination des évaluations et de la réalisation des contrôles généraux de qualité des notes succinctes de présentation et des demandes complètes, sans compromettre le principe des évaluations individuelles. Par conséquent, le chef d'équipe ne peut pas être en même temps assesseur dans le cadre du présent appel à propositions. Cependant, dans le cas d'un écart persistant des notes attribuées par les experts assesseurs à une note succincte/demande complète supérieur ou égal à 20% de la note totale maximale, l'expert chef d'équipe intervient pour faire sa propre évaluation afin d'attribuer la note finale.

Le chef d'équipe doit veiller à ce que chaque assesseur connaisse bien les documents de travail pertinents fournis par l'ANPR, tels que les lignes directrices à l'intention des demandeurs et les lignes directrices à l'intention des assesseurs, qui prévoient le recours à une méthode standard pour évaluer les demandes.

Le chef d'équipe est l'interlocuteur unique entre les assesseurs et l'ANPR/comité d'évaluation.

Le chef d'équipe doit s'assurer que les grilles d'évaluation et le format standard sont suivis scrupuleusement, que les délais convenus sont respectés et que les rapports d'évaluation sont conformes aux lignes directrices pour l'évaluation. Il doit veiller tout particulièrement à ce que les appréciations écrites soient cohérentes avec la note donnée pour chaque rubrique de la grille d'évaluation (en d'autres termes, une note élevée ne doit pas être associée à des commentaires négatifs, et inversement) et soient rédigées de façon à permettre clairement au comité d'évaluation de les utiliser directement dans le processus de sélection et dans la communication des résultats de l'évaluation aux demandeurs.

Le chef d'équipe doit également veiller à ce que les grilles ne contiennent pas d'erreurs de calcul et/ou de fautes d'orthographe et de grammaire.

Le chef d'équipe doit fournir un retour d'information sous la forme d'un rapport concernant l'exercice d'évaluation et/ou les enseignements tirés.

Le chef d'équipe doit transmettre l'ensemble des évaluations des propositions de chaque appel au comité d'évaluation.

Des réunions de briefing et de débriefing sont organisées au début et à la fin de la mission auxquelles le chef d'équipe doit obligatoirement assister.

3. Rôle et tâches du comité d'évaluation

Le comité d'évaluation, désigné et présidé par l'ANPR, comprend un président et un secrétaire qui ne prennent pas part au vote ainsi qu'un nombre impair de membres qui prennent part au vote (trois au



minimum). Son rôle consiste à conseiller l'ANPR sur l'attribution des contrats conformément aux critères fixés au préalable.

Le président coordonne la procédure d'évaluation conformément aux procédures définies dans les lignes directrices à l'intention des assesseurs et garantit son impartialité et sa transparence. Le secrétaire du comité, désigné parmi l'équipe du projet SWAFY, assure l'ensemble des tâches administratives afférentes à la procédure d'évaluation, notamment la distribution et la collecte des déclarations d'impartialité et de confidentialité, ainsi que la rédaction des procès-verbaux et le classement de ceux-ci et de l'ensemble des autres données et documents pertinents.

Lorsque les propositions reçues sont particulièrement nombreuses ou très techniques, des assesseurs peuvent effectuer tout ou partie de l'examen détaillé, de façon à ce que le comité d'évaluation puisse délibérer sur la base de leurs analyses, y compris de l'avis du représentant de la délégation de l'UE en Tunisie.

Les assesseurs travaillent sous la supervision du président du comité d'évaluation.

Si les analyses ne sont pas conformes à la qualité attendue par l'ANPR, celle-ci peut renvoyer les demandes au contractant en sollicitant une nouvelle évaluation par le même expert ou par un autre.

Après vérification des pièces justificatives, le comité d'évaluation fait une recommandation finale à l'ANPR, qui décide de l'attribution des subventions

Remarque : si l'ANPR n'est pas convaincue par la force, la solidité et la garantie offertes par le lien structurel entre un demandeur et son entité affiliée, elle peut exiger la présentation des documents manquants pour permettre de convertir cette dernière en codemandeur. Si tous les documents manquants requis pour les codemandeurs sont soumis, et sous réserve que tous les critères d'éligibilité soient satisfaits, l'entité devient codemandeur à toutes fins. Le demandeur chef de file doit soumettre le formulaire de demande modifié en conséquence.

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1. Lieu

La mission aura lieu à l'Agence Nationale de la Promotion de Recherche scientifique, Rue Danton et Chaaabane Bhourri N°11, Lafayette, BP 177-1002 Tunis-Tunisie.

4.2. Date de début et période de mise en œuvre

La mission s'étalera sur une période de 39 jours et sera réalisée au siège de l'Agence Nationale de la Promotion de Recherche scientifique. Veuillez consulter le calendrier indicatif ci-dessous. En particulier, pour des contraintes de calendrier imposées au projet SWAFY, **l'évaluation des notes succinctes doit être finalisée au plus tard le 30 juillet 2023.**

Etapes d'Evaluation	Résultats	Date	Heure
Evaluation de la note succinctes	1. Date limite de soumission des notes succinctes de présentation	10 Juillet 2023	12H00
	2. Information des demandeurs chefs de file sur l'ouverture, la vérification administrative et l'évaluation de la note succincte de présentation (étape 1)	28-Juillet 2023	-
Evaluation de la demande complète	3. Invitations à soumettre les demandes complètes	31- Juillet 2023	15H00
	4. Date limite de soumission des demandes complètes	08 septembre 2023	-
	5. Information des demandeurs chefs de file concernant l'évaluation des demandes complètes (étape 2)	06 Octobre 2023	-
Entretiens	09 au 13 Octobre 2023		
Notification de l'attribution (après contrôle d'éligibilité) (étape 3) et Négociations	18 -25 Octobre 2023	-	
Signature des contrats de subvention	26 Octobre 2023	-	

5. SPÉCIFICATIONS

5.1. Profil des Asseseurs

- Diplôme universitaire (minimum bac +4)
- Une expérience générale d'au moins 08 ans, de préférence dans des domaines ayant un lien avec l'objet du projet SWAFY ;
- Ayant accompli au moins une évaluation de notes succinctes ou de demandes complètes de subvention ou une expérience similaire dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds ;
- Une parfaite maîtrise justifiée de l'approche d'évaluation basée sur la pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact ;
- Une très bonne connaissance justifiée de la vie associative tunisienne, en particulier celle active dans les domaines de l'éducation/formation, l'entrepreneuriat, la créativité scientifique ou la jeunesse ;
- Une expérience dans le cadre de projets dédiés aux associations financés par des bailleurs de fonds est souhaitée ;
- Très bonnes capacités rédactionnelles en français.

5.2. Ressources mises à disposition par l'ANPR

L'équipe Swafy et l'ANPR à leur tour s'engage à :

- mettre à la disposition de l'expert une salle de réunion en cas de besoin,
- fournir toutes les données du projet Swafy nécessaires à l'accomplissement de la mission.

5.3 Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures reçues sera faite conformément à la grille suivante :

Critère		Pondération
L'expérience professionnelle générale	Une expérience générale d'au moins 08 ans, de préférence dans des domaines ayant un lien avec l'objet du projet SWAFY	20 points
L'expérience spécifique	Ayant accompli au moins une évaluation de notes succinctes ou de demandes complètes de subvention ou une expérience similaire dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds ;	25 points
	Une parfaite maîtrise justifiée de l'approche d'évaluation basée sur la pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact	20 points
	Une très bonne connaissance justifiée de la vie associative tunisienne, en particulier celle active dans les domaines de l'éducation/formation, l'entrepreneuriat, la créativité scientifique ou la jeunesse ;	15 points
	Une expérience dans le cadre de projets dédiés aux associations financés par des bailleurs de fonds est souhaitée	10 points
Très bonnes capacités d'expression et qualités rédactionnelles en français		10 points
Total		100 points

Les candidats ayant eu une note minimale de 50 points pourraient éventuellement être invités à des entretiens. L'assesseur qui aura la note la plus élevée sera sélectionné pour assurer le rôle de chef d'équipe.

6. RAPPORTS

6.1. Rapports requis

Les assesseurs doivent communiquer par écrit à l'ANPR leurs évaluations techniques et financières des notes succinctes de présentation et des demandes complètes. (Cela implique de vérifier le budget de l'action proposé par le demandeur, en évaluant notamment sa cohérence

d'ensemble son efficience en termes de coûts et en particulier en identifiant les éventuelles anomalies et/ou les lignes budgétaires ou les éléments du budget potentiellement surévalués).

Au cours de la mission, l'expert chef d'équipe mobilisé est tenu d'élaborer et à partager avec l'équipe Swafy à l'ANPR, le comité de suivi compétent, ainsi que la Délégation de l'Union européenne en Tunisie les rapports/livrables suivants :

Intitulé du rapport	Contenu indicatif	Délai de présentation
Un rapport de démarrage de la mission	Compréhension de la grille d'évaluation des notes succinctes, affectation des dossiers aux assesseurs,	01 jour calendaire suivant la réunion de briefing
Un projet de rapport d'évaluation des notes succinctes	Détails de l'évaluation des notes succinctes commentés, classement des notes succinctes, enseignement à tirer et recommandations éventuelles pour la phase de sélection finale	08 jours calendaires suivant la réunion de briefing
Un rapport final d'évaluation des notes succinctes	Le projet de rapport d'évaluation des notes succinctes modifié sur la base des commentaires de l'équipe SWAFY	02 jours calendaires après la réception des commentaires
Un rapport de démarrage de la phase de sélection finale	Compréhension de la grille d'évaluation des demandes complètes, affectation des dossiers aux assesseurs	01 jour calendaire suivant la réunion de briefing relative à la phase de sélection finale
Un projet de rapport d'évaluation des demandes complètes	Détails de l'évaluation des notes succinctes commentés, classement des notes succinctes, enseignement à tirer et recommandations éventuelles.	21 jours calendaires suivant la réunion de briefing
Un rapport final d'évaluation des demandes complètes	Le projet de rapport d'évaluation des demandes complètes modifié sur la base des commentaires de l'équipe SWAFY	05 jours calendaires après la réception des commentaires

6.2. Présentation et approbation des rapports

Deux copies (DUE et ANPR) des rapports visés ci-dessus doivent être présentées au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ces rapports devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports incombe au gestionnaire du projet.



6.3. Confidentialité

Chaque expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'expert sera tenu à respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données, des résultats, ou des informations obtenues au cours de sa mission. Une clause sur le respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles, sera dûment acceptée et signée par les deux parties, lors de la signature du contrat.

6.4. Soumission de la Candidature

Pour être sélectionné-e pour le poste, les candidat-e-s devront soumettre les documents suivants :

1. Une lettre de motivation rédigée en français (deux pages maximum) adressée au nom du Directeur Générale de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique,

2. Un curriculum vitae (CV) à jour (cinq pages maximum mis à part les publications, lorsque celles-ci sont pertinentes) faisant état du parcours de l'expert, des diplômes obtenus, de toute expérience professionnelle par ordre chronologique inversé, des compétences linguistiques et de tout autre titre (ou certification) professionnel. Toutes les pièces justificatives des informations contenues dans le CV doivent être produites (copies des diplômes, des certificats ou attestations de travail, de formation...). Les candidat-e-s postulant par email doivent envoyer en fichiers attachés lesdites pièces.

3. Les noms et coordonnées (numéros de téléphone et adresse e-mail) des références professionnelles de personnes hiérarchiques ayant travaillé avec le/la candidat-e doivent être intégrées au CV

4. Toute autre information pouvant valoriser les compétences du candidat dans les domaines en question.

Date limite de soumission de candidature : 11 Juillet 2023 à minuit, par mail à l'adresse courriel suivante : recrutement.swafy@gmail.com, portant l'objet : Candidature Expert Evalueur Appel N°1.

7. Paiement

Les assesseurs seront payés selon le nombre de dossiers (Notes succinctes ou demandes complètes) évalués dans les délais impartis selon la grille suivante :

Honoraires pour l'évaluation d'une note succincte	100 DT
Honoraires pour l'évaluation d'une demande complète	200 DT